



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 43661

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le budget 2000 des hôpitaux universitaires de Strasbourg. La progression de celui-ci est, d'une part, bien moins importante que la moyenne régionale et d'autre part, et, surtout, inférieure aux besoins de cet établissement. Or, le centre hospitalier régional et universitaire s'est engagé dans la réalisation d'un projet de modernisation absolument indispensable consistant (notamment en la construction du nouvel hôpital civil, la rénovation de l'hôpital de Hautepierre et la construction d'un pôle logistique). En outre, il faut ajouter à cela la maintenance coûteuse des installations existantes souvent extrêmement vétustes, faute de quoi il ne serait plus possible de garantir la sécurité maximale des malades (sécurité électrique, entretien des bâtiments, etc.). Malheureusement, pour financer ces opérations, 350 emplois ont déjà été supprimés - touchant toutes les catégories professionnelles - et 200 postes rayés du tableau des emplois. Une telle situation est absolument intolérable. Le personnel et les usagers des hôpitaux universitaires de Strasbourg auraient sérieusement besoin d'un budget 2000 qui leur permette d'avoir des effectifs suffisants et qualifiés pour répondre à sa mission d'hôpital public. Il lui demande quelles mesure elle envisage de prendre pour que la région Alsace soit enfin dotée d'un centre hospitalier régional et universitaire digne d'un métropole européenne et pour que la population alsacienne puisse disposer des services d'un hôpital de premier plan.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43661

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1738